

EXACT^{DT^c}

Expertise comptable
Audit
Conseil

Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment du Puy-de-Dôme (CAPEB 63)

B.P. 61
2 rue Félix Mézard
63019 CLERMONT-FD cedex 2

Syndicat professionnel régi par les dispositions du chapitre I du titre III du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie du Code du Travail

SIRET : 779 221 308 00025 – APE : 9411Z



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Présenté à l'Assemblée Générale du 27 novembre 2020

7 rue Beau de Rochas
63110 BEAUMONT

Téléphone : 04 73 19 56 78
Télécopie : 04 73 19 56 88
Courriel : contact@exact.online
Site Internet : www.exact.online

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Auvergne
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Rhon
Successor des cabinets André EYRAUD et Didier-André HEDIEU

S.A.R.L. au capital de 400 000 € - RCS Clermont-Ferrand B 419 338 249
SIRET 419 338 249 00052 - APE 6920Z - Identifiant TVA FR31419338249

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat CAPEB 63 (Chambre Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment du Puy-de-Dôme) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués et, notamment dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19, sur l'application du principe comptable de continuité d'exploitation ;
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ;
- ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons notamment :

- que les principes comptables retenus par le syndicat ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- qu'il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes, ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur, nous est apparue importante ;
- qu'aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chamalières, le 3 novembre 2020
En trois originaux



Olivier SERRE
Commissaire aux Comptes
Mandataire social et responsable technique

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 29/06/2020

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	5 340,00	5 340,32	-0,32	0,00	476,94	0,04
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	28 204,98		28 204,98	2,67	28 204,98	2,63
Constructions	560 669,55	324 924,66	235 744,89	22,32	250 407,72	23,32
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 650,00	1 354,38	295,62	0,03	460,62	0,04
Autres immobilisations corporelles	97 594,99	82 452,09	15 142,90	1,43	8 645,76	0,81
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	693 459,52	414 071,45	279 388,07	26,45	288 196,02	26,84
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux			449,84	0,04		
. Etat, impôts sur les bénéfices	449,84					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	124 848,17		124 848,17	11,82	147 105,83	13,70
Valeurs mobilières de placement	370 302,60		370 302,60	35,06	370 301,63	34,49
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	270 718,95		270 718,95	25,63	262 429,33	24,44
Charges constatées d'avance	10 471,93		10 471,93	0,99	5 667,23	0,53
TOTAL (II)	776 791,49		776 791,49	73,55	785 504,02	73,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 470 251,01	414 071,45	1 056 179,56	100,00	1 073 700,04	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 29/06/2020

PASSIFExercice clos le
31/12/2019
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)**FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:****FONDS PROPRES**

Fonds associatifs sans droit de reprise	175 282,64	16,60	173 904,51	16,20
Ecart de réévaluation				
Réserves	534 647,06	50,62	534 647,06	49,79
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	3 636,33	0,34	1 378,13	0,13

AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	713 566,03	67,56	709 929,70	66,12

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	21 806,17	2,06	11 001,17	1,02
TOTAL (II)	21 806,17	2,06	11 001,17	1,02

FONDS DEDIÉS

. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				

DETTES

Emprunts et dettes assimilées	82 261,62	7,79	99 105,01	9,23
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 203,00	0,40	19 200,00	1,79
Autres	185 514,74	17,56	185 375,16	17,27
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	48 828,00	4,62	49 089,00	4,57
TOTAL(IV)	320 807,36	30,37	352 769,17	32,86

Ecart de conversion passif (V)

TOTAL PASSIF 1 056 179,56 100,00 1 073 700,04 100,00**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 29/06/2020

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	12 603,30		12 603,30	19,10	12 797,00	16,76	-194	-1,51	
Production vendue de biens									
Prestations de services	53 366,17		53 366,17	80,90	63 559,50	83,24	-10 193	-16,03	
Montants nets produits d'expl.	65 969,47		65 969,47	100,00	76 356,50	100,00	-10 387	-13,59	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			2 636,78	4,00	8 000,00	10,48	-5 364	-67,04	
Cotisations			584 278,68	885,69	545 337,61	714,20	38 941	7,14	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			74 991,97	113,68	87 800,56	114,99	-12 809	-14,58	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			34 241,59	51,90	46 867,39	61,38	-12 626	-26,93	
Sous-total des autres produits d'exploitation			696 149,02	N/S	688 005,56	901,05	8 144	1,18	
Total des produits d'exploitation (I)			762 118,49	N/S	764 362,06	N/S	-2 244	-0,28	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			42 202,62	63,97	44 306,30	58,03	-2 104	-4,74	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et approvisionnements			6 651,10	10,08	8 483,75	11,11	-1 832	-21,59	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			13 050,64	19,78	12 763,12	16,72	287	2,25	
Services extérieurs			34 848,40	52,82	46 304,08	60,64	-11 456	-24,73	
Autres services extérieurs			217 050,61	329,02	263 417,15	344,99	-46 367	-17,59	
Impôts, taxes et versements assimilés			17 886,78	27,11	19 698,70	25,80	-1 812	-9,19	
Salaires et traitements			283 187,56	429,27	274 781,12	359,87	8 406	3,06	
Charges sociales			111 242,55	168,63	112 690,22	147,58	-1 448	-1,27	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			20 065,98	30,42	23 820,72	31,20	-3 755	-15,75	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations									
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations									
.Pour risques et charges : dotation aux provisions									
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées									
Autres charges									
Total des charges d'exploitation (II)			746 186,24	N/S	806 265,16	N/S	-60 079	-7,72	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			15 932,25	24,15	-41 903,10	-54,87	57 835	138,02	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)									
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			2 585,36	3,92	1 756,73	2,30	829	47,21	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change					42 277,00	55,37	-42 277	-100,00	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			2 585,36	3,92	44 033,73	57,67	-41 448	-94,12	
CHARGES FINANCIERES:									

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 29/06/2020

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	1 644,93	2,49	2 379,07	3,12	-735	-30,89
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	1 644,93	2,49	2 379,07	3,12	-735	-30,89
RÉSULTAT FINANCIER	940,43	1,42	41 654,66	54,55	-40 714	-97,73
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	16 872,68	26,58	-248,44	-0,31	17 120	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	895,56	1,36	2 067,57	2,71	-1 172	-56,69
Sur opérations en capital	422,00	0,64			422	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 317,56	2,00	2 067,57	2,71	-750	-36,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	186,95	0,28			186	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	10 000,00	15,16			10 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 186,95	15,44			10 186	N/S
Participation des salariés aux résultats (IX)						
Impôts sur les sociétés (X)	4 366,96	6,62	441,00	0,58	3 925	890,02
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-8 869,39	-13,43	2 067,57	2,71	-10 936	-529,07
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	766 021,41	N/S	810 463,36	N/S	-44 442	-5,47
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	762 385,08	N/S	809 085,23	N/S	-46 700	-5,76
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	3 636,33	5,51	1 378,13	1,80	2 258	163,86
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						